



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de l'attribution du marché de services n°26260

Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - Rue du Lot et rue du pont neuf - Commune de Monsempron- Libos (47500) - Territoire Lot amont 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par la délibération du Comité n°25_005_B du 13 mars 2025 ;

Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché a été passé sans mise en concurrence par consultation car ce marché de maîtrise d'œuvre répond à un besoin dont le montant est inférieur aux seuils de procédure adaptée.

Considérant que l'offre devait parvenir à l'administration au plus tard le 2 mars 2026 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 30 juin 2026 ;

Considérant que 1 offre est parvenue de ENEA SARL, 38 BD HENRI IV, 65000 TARBES (16.960,00 € HT, soit 20.352,00 € TTC) ;

Considérant la validation de l'offre du 3 mars 2026 par le service technique, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit ENEA SARL, 38 BD HENRI IV, 65000 TARBES pour le montant d'offre contrôlé de 16.960,00 € HT, soit 20.352,00 € TTC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe assainissement collectif de la section d'investissement et au budget des exercices suivants;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit ENEA SARL, 38 BD HENRI IV, 65000 TARBES pour le montant d'offre contrôlé de 16.960,00 € HT, soit 20.352,00 € TTC.

Article 2 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026, annexe assainissement collectif de la section d'investissement et au budget des exercices suivants.

Article 3 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 4 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 18 mars 2026

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC